



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cancer

Question écrite n° 40901

Texte de la question

M. Pierre Bernard demande à M. le secrétaire d'État à la recherche de bien vouloir lui indiquer quels ont été les crédits consacrés à la lutte contre le cancer en 1994, 1995 et 1996, et de lui commenter ces chiffres.

Texte de la réponse

La recherche sur le cancer comporte un large éventail d'approches variées et complémentaires, recherches de base visant à mieux comprendre les mécanismes fondamentaux de la cancérogenèse et recherches finalisées visant à améliorer la prévention et le traitement. Dans le domaine fondamental, les recherches sur les oncogènes et les anti-oncogènes continuent ; elles exigent des moyens de plus en plus sophistiqués. En cancérologie expérimentale, les recherches portent sur la cancérogenèse induite par des virus ou certains agents chimiques. La cancérologie génétique humaine bénéficie des progrès de la biologie cellulaire et moléculaire et s'oriente notamment vers la détermination de marqueurs diagnostiques et l'identification de gènes de prédisposition. En pharmacologie, plusieurs nouvelles substances antitumorales ou antivirales sont en cours d'étude dans les laboratoires publics en association avec l'industrie pharmaceutique. Dans tous ces domaines, la France se maintient à un bon niveau dans la compétition internationale grâce au soutien d'une biologie de base de qualité. Dans le domaine clinique, le progrès du à l'introduction des techniques de la biologie moléculaire est continu, tant au niveau du diagnostic et de la classification des cancers qu'au niveau du pronostic. Les nombreux essais thérapeutiques, évaluant de nouveaux médicaments isolés ou en association avec des produits déjà existants, aboutissent à un progrès lent mais régulier de l'efficacité des traitements. Les laboratoires étudiant l'épidémiologie du cancer bénéficient du système national de recueil de données, tels les registres de morbidité ; ce dispositif doit être optimisé et ce secteur renforcé. Enfin, les recherches en économie de la santé sont encore trop peu développées. La pluridisciplinarité des recherches biomédicales appliquées au cancer interdit pratiquement toute délimitation exacte du domaine. C'est ainsi que des recherches purement fondamentales peuvent avoir des retombées et des applications en cancérologie et, qu'inversement, des recherches en cancérologie font avancer les connaissances en biologie générale. Il en résulte des évaluations quantitatives plus ou moins précises, selon les instances questionnées, tant dans l'analyse des moyens financiers que dans celle des moyens humains. La recherche sur le cancer est le fait d'équipes hospitalo-universitaires, de laboratoires des organismes publics de recherche (INSERM, CNRS, département des sciences de la vie et de la chimie, CEA, INRA) et de fondations de recherche partiellement financées par l'État (les instituts Pasteur de Paris et de Lille, l'institut Curie et trois centres de lutte contre le cancer : l'institut Gustave-Roussy, à Villejuif, le centre Léon-Bernard, à Lyon, et l'institut Paoli-Calmette, à Marseille). Plus de deux cents laboratoires des organismes publics et fondations consacrent une part significative de leur activité à la recherche en cancérologie ; ce potentiel est complété par un grand nombre d'équipes universitaires. Sur le plan des effectifs, on recense pour le secteur public et parapublic près de mille cinq cents chercheurs et techniciens, auxquels il faut ajouter un grand nombre d'enseignants-chercheurs. Ce potentiel est renforcé de façon très significative par la participation aux travaux de recherche (instituts Pasteur, institut Curie, institut Gustave-Roussy) concernés peuvent être estimés à 700 MF en 1994 et plus de 800 MF en 1995. À ces crédits

s'ajoutent les financements provenant des structures universitaires et hospitalieres et les credits incitatifs du programme hospitalier de recherche clinique du ministere de la Sante. Des institutions internationales, dont la France est membre, participent egalement a la recherche sur le cancer. Il s'agit du Centre international de la recherche sur le cancer situe a Lyon (contribution francaise au financement du CIRC pour 1996 : 6,7 MF), et du Laboratoire europeen de biologie moleculaire, pour certaines themes de recherche fondamentale. Parallelement aux financements publics, des fonds sont recueillis et geres par des organismes prives comme l'Association pour la recherche sur le cancer, la Ligue nationale francaise contre le cancer et la Fondation pour la recherche medicale qui distribuent bourses et subventions pour un montant important (en 1994 : 370 MF, soit 34,5 % du budget consacre a la recherche sur le cancer par le secteur public et « parapublic » hors universite ; en 1995, 286 MF pour l'ARC et la LNCC). Il faut noter que le secteur public assure la presque totalite des credits de personnel, alors que la grande majorite des sommes provenant des associations est utilisee en fonctionnement ou en investissement. Globalement, c'est plus d'un milliard (1 070 MF en 1994, environ 1 110 MF en 1995) qui est consacre aux recherches de base sur le cancer en France, ce qui represente 16 % des credits de la recherche medicale. Avec 14 % des personnels, 14,5 % des chercheurs et une dotation par chercheur de 1 0108 KF, la recherche sur le cancer est l'un des secteurs en sante concernant le plus de moyens. Si l'on se refere a la tendance enregistree a l'Inserm ou, en 1995, trois nouvelles unites de recherche sur le cancer ont ete mises en place et les effectifs impliquees dans cette recherche ont augmente de 50 %, on peut prevoir pour 1996 une legere augmentation des moyens tant dans l'absolu que relativement au total consacre a la recherche medicale ; l'evaluation precise de ces moyens, habituellement realisee par une analyse fine des themes de recherche des differentes equipes de chaque laboratoire, ne peut cependant etre fournie en cours d'exercice. Le cancer est l'un des cinq themes retenus dans le plan de soutien a la recherche medicale lance en fevrier 1996 par le secretariat d'Etat a la recherche ; a ce titre la lutte contre le cancer beneficie en priorite des mesures incitatives lancees dans les domaines de la formation, des structures et des programmes, et qui visent a acclereler la transformation des avancees scientifiques en progres diagnostiques et therapeutiques. Ce programme a lui seul beneficie de 36 MF d'autorisations de programme.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40901

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3786

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5678